

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257231046

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Artelia Canada inc. et CIMA+ s.e.n.c., pour les services professionnels de surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 6 mois - Montant estimé des ententes: 19 935 607,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21059 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257231046

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Artelia Canada inc. et CIMA+ s.e.n.c., pour les services professionnels de surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 6 mois - Montant estimé des ententes: 19 935 607,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21059 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Contrat n° 2

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 11 septembre 2025, les membres de la Commission ont examiné la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les représentants du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la réalisation des travaux ont expliqué avoir recours à l'expertise de ressources externes pour les appuyer dans la réhabilitation des conduites d'eau, en raison du volume élevé de travaux prévu au cours des prochaines années. Les ententes-cadres conclues en 2023 arriveront à échéance en avril 2026 et sont presque entièrement engagées, en raison de la forte demande. Afin d'assurer la continuité des

interventions, la Ville souhaite conclure deux nouvelles ententes-cadres. La première vise à soutenir les travaux du programme de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage, ainsi que ceux du programme de remplacement des entrées de service en plomb. La seconde sera dédiée aux travaux du programme de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage.

L'appel d'offres a été publié du 26 mai au 3 juillet 2025. Il y a eu sept preneurs du cahier des charges et quatre soumissionnaires ont déposé une offre, dont un a soumissionné pour les deux lots. Les trois firmes qui ne n'ont pas déposé d'offre ont invoqué les raisons suivantes : l'une a jugé que la dimension des réseaux était trop importante pour ses capacités; une autre a estimé que les exigences du mandat étaient trop restrictives, car elle ne pouvait pas faire appel à la sous-traitance; et la troisième n'a pas motivé son désistement. Étant donné qu'il s'agissait d'un appel d'offres avec système de pondération et évaluation à deux enveloppes, le comité de sélection s'est réuni le 23 juillet 2025 pour analyser les offres. Les contrats ont ensuite été attribués en fonction du pointage final, lequel combine la note technique intérimaire et le prix soumis. Quant aux résultats, le contrat n° 1 a été attribué à la firme Artelia Canada inc., avec un écart de (-11,33 %) avec l'estimation. Pour le contrat n° 2, CIMA+ s.e.n.c. a été le seul soumissionnaire, avec un prix présentant un écart de 3,03 % par rapport à l'estimation.

Compte tenu des résultats obtenus, les responsables ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec les deux firmes adjudicataires, considérant la conformité des offres et les prix soumis.

Durant la période de questions, la Commission a demandé quels critères déterminent la possibilité de recourir à la sous-traitance dans les contrats. Pour les contrats de travaux, la sous-traitance est généralement autorisée. En revanche, dans le cadre d'un contrat de surveillance comme celui-ci, la Ville privilégie une firme qui possède elle-même l'expertise requise. La sous-traitance introduit une couche supplémentaire de gestion.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la réalisation des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Contrat n° 2

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257231046 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.